



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 49501

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les inquiétudes des chauffeurs de taxi vis-à-vis de la réforme des transports sanitaires. Ce projet de réforme prévoit en effet de limiter ces transports aux seuls véhicules sanitaires légers, les taxis ne pouvant plus effectuer que de rares transports pour des motifs socio-économiques, condamnant ainsi de nombreuses entreprises artisanales de taxis en milieu rural. Étant donné le caractère généralement moins coûteux pour la CNAMTS du transport des malades par taxis, il lui demande de bien vouloir maintenir ces deux types de transport.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49501

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1307